



Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par ce courrier vous alerter au sujet des enseignant·es de lycée en complément de service au collège, ou l'inverse.

En effet, ils et elles ont reçu ces derniers jours des convocations pour la correction des épreuves écrites du baccalauréat, et contrairement à la pratique des années précédentes, il n'est pas prévu qu'ils soient déchargés de leurs cours au collège. Or, cela génère une quantité de travail parfois très importante, en particulier en Lettres. Les collègues qui nous ont contactés sont très inquiets quant à leur capacité à pouvoir mener de front les derniers cours en collège, les conseils de classe, les surveillances de brevet, et la correction de plusieurs dizaines de copies de français de manière dématérialisée (jusqu'à 120 pour une collègue dont la moitié du service est en collège), dans un contexte de fin d'année où la fatigue se fait déjà durement ressentir.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir revoir les conditions d'exercice de ces collègues. C'est en effet indispensable à double titre :

- les conditions de travail de ces collègues, si l'institution ne revenait pas sur ses décisions, auraient de graves conséquences pour leur santé au risque de les voir s'effondrer et devoir consulter un médecin face à une charge de travail impossible à supporter. Il y a là matière à saisir la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.
- le travail doit être effectué par des correcteurs en pleine possession de toutes leurs ressources, par respect pour les usagers du service public d'éducation que sont nos élèves de première.

De façon générale, nous vous demandons de bien vouloir faire preuve pour nos collègues de la même bienveillance qui leur est demandée pour leurs élèves, et de prendre en compte la situation particulière dans laquelle ils et elles se trouvent : ils et elles ont assuré des cours de niveaux très différents toute l'année sur deux ou trois établissements (de la 6^e aux BTS), avec parfois pour certains et certaines la découverte d'un niveau jamais appréhendé (une collègue de collège effectue pour la première fois un complément de

service sur une classe de seconde, et n'a donc encore jamais eu l'occasion de travailler le programme ou les épreuves de français en première) ; ils et elles ont déjà accepté de corriger des copies de BTS ou de faire passer des oraux de brevet en sus de l'intégralité de leurs cours. L'institution, au lieu de les remercier de leur dévouement, leur ajoute de nouvelles missions. Ne pas aménager cette fin d'année pour leur permettre de corriger en toute tranquillité leurs copies de baccalauréat fait courir le risque de corrections insatisfaisantes ; cela met aussi ces collègues en situation inégale avec les collègues qui effectuent l'intégralité de leur service en lycée et n'assurent plus de cours. Ces collègues qui exercent déjà dans des conditions difficiles (dans plusieurs établissements avec une multitude de niveaux parfois) sont doublement pénalisés alors que l'administration devrait reconnaître la difficulté de leurs conditions d'exercice. Lors de la récente réunion avec les organisations syndicales au rectorat, il nous a pourtant été rappelé que Madame la rectrice souhaitait un vrai dialogue social. Vous avez l'occasion de mettre en pratique ce vœu en entendant les réclamations légitimes de ces collègues, qui demandent à ce qu'on leur permette de faire leur métier dans de bonnes conditions.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons rapide vu le désarroi des collègues, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre entier dévouement pour le service public d'éducation.

Le SNES-FSU Dijon